



Livret d'accueil

UNITE SPECIALISEE
POUR ENFANTS POLYHANDICAPES

+



FONDATION SAINT JEAN DE DIEU

Centre médico-social Lecourbe

Sommaire

La Fondation Saint Jean de Dieu	page 3
Le Centre médico-social Lecourbe	page 4
L'organigramme /L'équipe	page 5
Présentation de l'USEP – Situation géographique	page 6
Le plan de l'USEP	page 7
Une journée-type	page 8
Les activités	page 9
Exemple d'activités	page 10
Exemples d'activités extérieures / Les transferts	page 11
La spiritualité / Les repas / Le transport	page 12
Le trousseau à fournir	page 13
Les droits des jeunes accueillis	page 14
Le Conseil de la Vie sociale/Les personnes qualifiées/Contacts	page 15

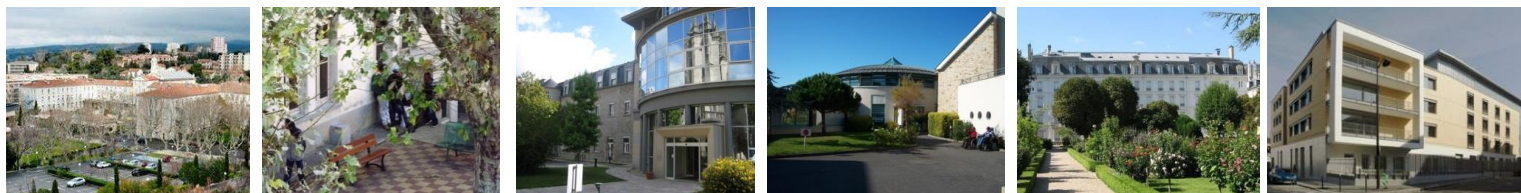
La Fondation Saint Jean de Dieu

Reconnue d'utilité publique depuis 2012, elle accueille, accompagne et soigne :

- ⇒ plus de **20.000 personnes** chaque année,
- ⇒ **dans 6 établissements** sanitaires, médico-sociaux et sociaux répartis sur Paris, Marseille et la Bretagne.
- ⇒ **1.200 salariés y travaillent**, au côté des Frères hospitaliers de Saint Jean de Dieu, animés par la conviction que tout être humain doit être pris en charge dans sa globalité et dans le respect de ses droits.
- ⇒ **autour de 5 valeurs** fondamentales héritées de la culture d'hospitalité de l'Ordre de Saint Jean de Dieu dont le professionnalisme allie compétence technique et humanité.



Hospitalité - Responsabilité - Respect - Qualité - Spiritualité



Fondation reconnue d'utilité publique le 24 juillet 2012
173 rue Croix Nivert – 75015 Paris – Tél : 01 85 56 13 90 – www.fondation-saintjeandedieu.fr

Le Centre médico-social Lecourbe



Le Centre a été fondé en 1858 afin d'accueillir les jeunes garçons infirmes et pauvres, exclus des écoles et des hôpitaux. Les Frères hospitaliers de Saint Jean de Dieu leur prodiguaient des soins, les instruisaient et les formaient pour leur permettre de s'insérer dans la société.

Aujourd'hui le Centre médico-social Lecourbe accueille et accompagne :

- ⇒ **216 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap**
- ⇒ **Au sein de 5 structures d'accueil :**
 - un Institut d'Éducation Motrice (IEM) intégrant une école et un collège
 - une Maison d'accueil temporaire séquentiel (Maison des Répits)
 - une Unité Spécialisée pour Enfants Polyhandicapés (USEP)
 - une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et un Accueil de Jour jeunes adultes
- ⇒ **Plus de 220 salariés y travaillent avec la collaboration d'une cinquantaine de bénévoles.**




FONDATION SAINT JEAN DE DIEU
Centre médico-social Lecourbe



L'organigramme du Centre médico-social Lecourbe

FONDATION SAINT JEAN DE DIEU

Direction générale

Direction Centre médico-social Lecourbe



L'équipe de l'USEP *Les Jardins de l'Alhambra*



Dénia OTMANE
Responsable Pôle Enfance
Parcours et Dispositifs Polyhandicap

Une équipe pluridisciplinaire constituée :

- D'une équipe médicale et paramédicale
- D'une équipe socio-éducative
- D'une équipe d'enseignants
- D'une équipe hôtelière mutualisée
- D'une équipe d'animation mutualisée

Présentation de l'USEP

L'Unité Spécialisée pour Enfants Polyhandicapés (USEP) est l'une des 5 structures du Centre médico-social Lecourbe-Fondation Saint Jean de Dieu.

CADRE JURIDIQUE

L'arrêté n° 2006-335-3 du 1^{er} décembre 2006, modifiant l'arrêté n° 91-1639 du 30/12/1991, autorise le Centre médico-social Lecourbe à gérer un établissement relevant de l'annexe XXIV TER, du décret du 27 octobre 1989, l'Unité Spécialisée pour Enfants Polyhandicapés « Les Jardins de l'Alhambra ».

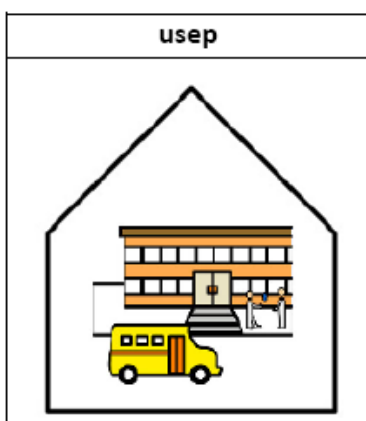
CALENDRIER D'OUVERTURE

L'USEP fonctionne sur 210 jours. Un calendrier précisant les dates d'ouverture est remis au début de chaque année scolaire aux jeunes accueillis et/ou aux parents et/ou au représentant légal. **La présence du jeune accueilli est obligatoire pendant toutes ces périodes d'ouverture de la structure y compris durant les semaines d'activités**

CAPACITE D'ACCUEIL ET PERSONNES ACCUEILLIES

48 Places, en semi-internat, pour des enfants, adolescents et jeunes adultes, entre 0 et 20 ans en situation de polyhandicap.

Situation géographique



L'USEP fait partie du Centre médico-social Lecourbe - Fondation Saint Jean de Dieu situé dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. L'accueil des enfants et des parents se fait au 223 rue Lecourbe.



Accès

Stations Convention (ligne 12)
ou Félix Faure (ligne 8).

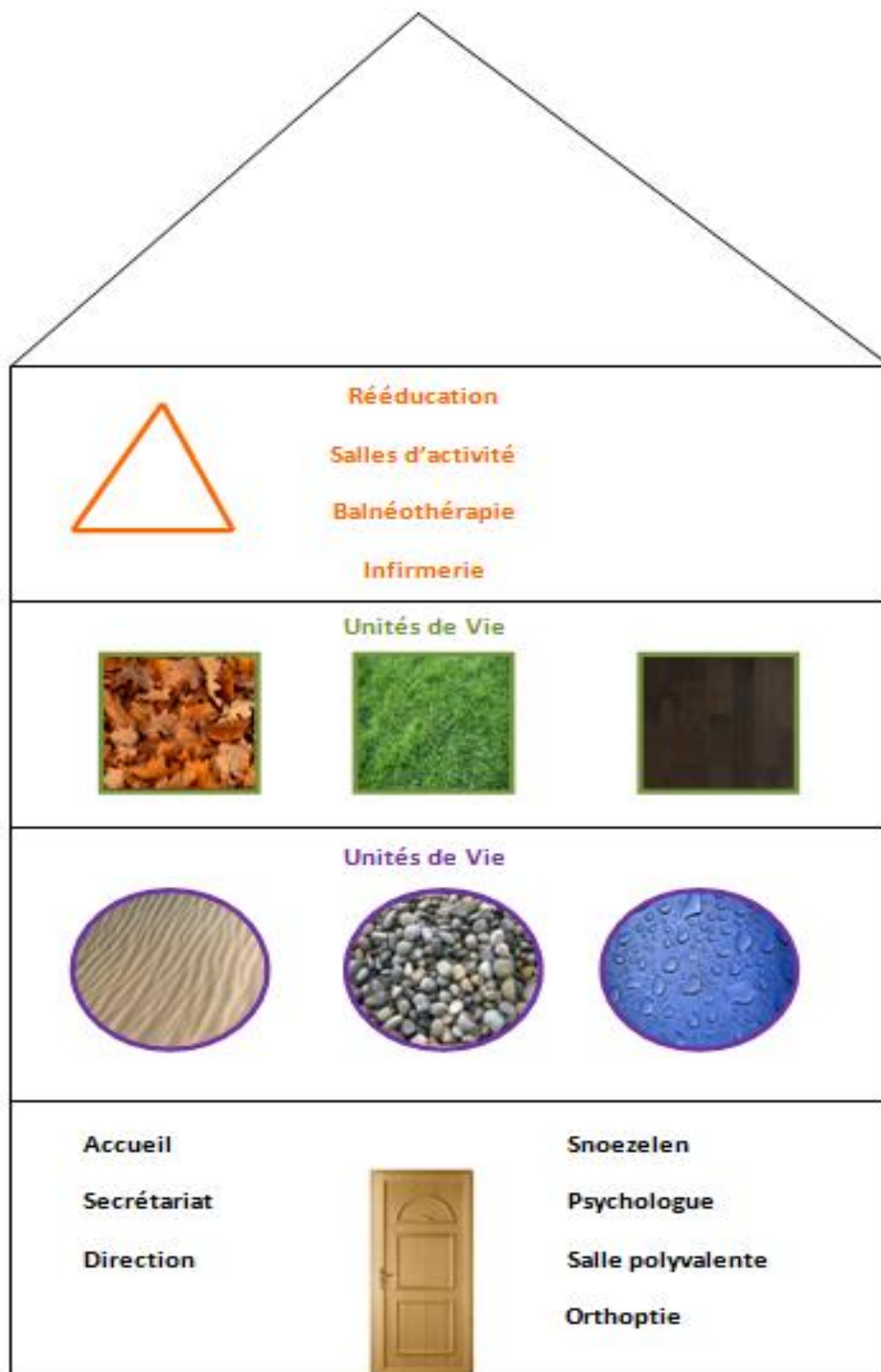


Lignes 39 - 42 - 62 - 70 - 80
(arrêt Convention Lecourbe).



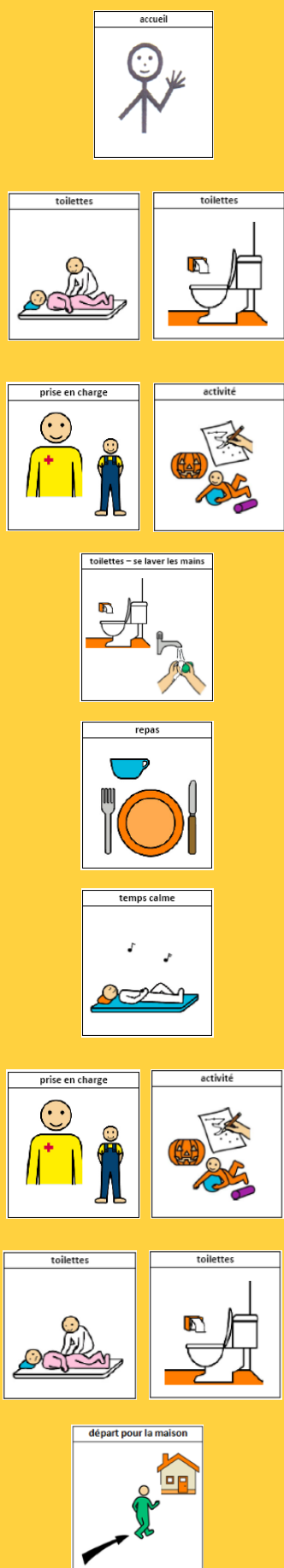
Le plan de l'USEP

Les locaux ont été aménagés pour donner des repères temporo-spatiaux aux jeunes accueillis. Des unités de vie, personnalisées collectivement, sont regroupées sur deux étages. Deux autres étages regroupent des salles d'activités.



Une journée-type à l'USEP

L'organisation des journées repérables, ritualisées avec des temps forts, tenant compte du rythme de chaque jeune, permet des conditions favorables à l'épanouissement et l'apprentissage.



9h00 : Arrivée à l'USEP

9h00 – 9h30 : Accueil des jeunes dans leur Unité par l'équipe éducative respective/Rituel du « bonjour » /Emploi du temps de la journée /Changes/Toilettes/ Installation / verticalisation...

9h30 – 11h30 : Activités collectives ou individuelles éducatives/ pédagogie / thérapeutiques selon le projet individuel de chacun dans les installations adaptées.

11h30- 12h00 : Préparation au repas/ changes/ toilettes/lavages des mains.

12h00-13h15 : Repas individualisé, accompagné par équipes éducative et paramédicale dans leur Unité/ moment convivial et de communication.

13h15-14h00 : Temps calme de repos ou de détente, de jeux libre et d'échanges sur Unité.

14h00-15h30 : Activités collectives ou individuelles éducatives/ pédagogie / thérapeutiques selon le projet individuel de chacun.

15h30-16h00 : Changes / Toilettes / Préparation et Rituel du départ.

16h00 : Départ en transport collectif jusqu'au domicile de chacun.

Les activités

Les activités sont proposées dans le cadre du projet personnalisé de chaque jeune, selon les orientations et les objectifs individuels. Ils sont évalués et réactualisés chaque année, si nécessaire.

Ces activités individuelles ou de groupe peuvent être proposées par Unité ou de façon transversale. Elles peuvent être accompagnées par un ou plusieurs professionnels de différentes compétences transversales selon les objectifs.

Toutefois, les accompagnants resteront attentifs à ce que l'enfant ou le jeune ne s'isole pas.



L'ensemble des infrastructures intérieures et extérieures du Centre médico-social Lecourbe est également accessible et mis à disposition des jeunes : espace culturel et artistique, piscine, balnéothérapie, terrain de sport, gymnase, etc.



Exemples activités

Activités éducatives



atelier créatif



conte

Il était une fois...



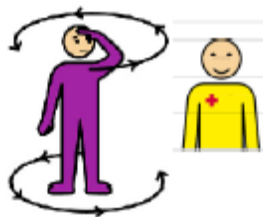
Activités pédagogiques

atelier pédagogique



Activités thérapeutiques

psychomotricité



kinésithérapie



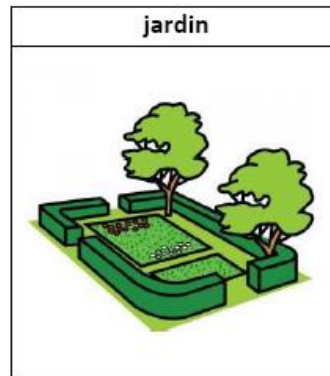
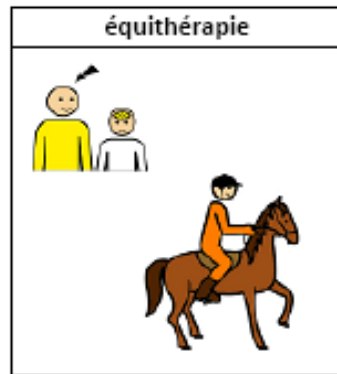
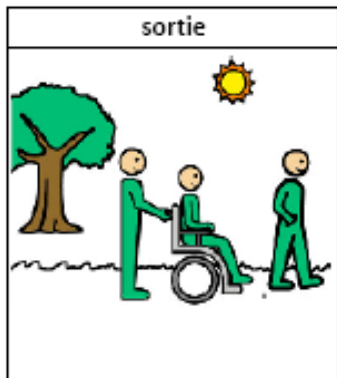
ergothérapie



orthophonie



Exemples activités à l'extérieur



Les transferts



Dans le cadre du projet éducatif personnalisé, l'équipe professionnelle pluridisciplinaire peut proposer des séjours découverte (campagne, mer, montagne) en compagnie d'autres jeunes camarades.



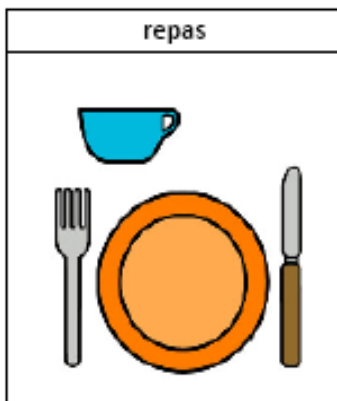
La spiritualité

Conformément au projet associatif de la Fondation Saint Jean de Dieu, le Centre médico-social Lecourbe dispose d'un espace « Religion et Spiritualités » ayant vocation à répondre aux attentes spirituelles des personnes accueillies et de contribuer ainsi à un accompagnement global. Cet espace permet aux jeunes soucieux de leur spiritualité d'échanger entre eux et/ou avec des professionnels et des bénévoles sur une action ou réflexion de cet ordre.

Les enfants/jeunes accueillis qui le souhaitent, ainsi que leurs familles ont accès à la chapelle et aux messes qui y sont célébrées.

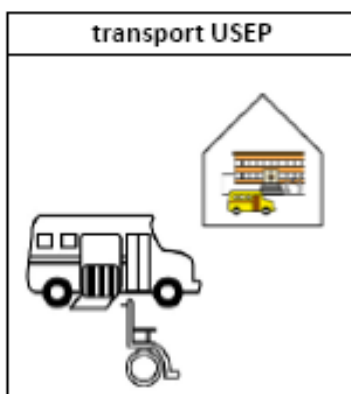


Les repas



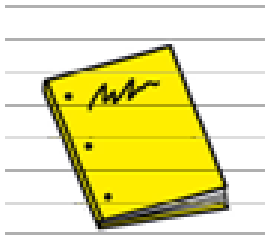
Concernant les repas, les textures (haché, mixé, entier) sont adaptées pour chaque enfant/jeune accueilli. Pour tout régime alimentaire spécifique, un certificat médical doit être fourni (ex : hypocalorique, hypercalorique, intolérances, allergies).

Le transport

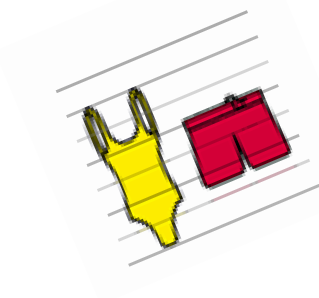
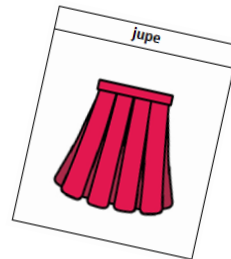


Les transports adaptés sont organisés en tournées entre le domicile et l'USEP et pris en charge par l'établissement.

Le trousseau à fournir



- ❖ Sac
- ❖ Cahier de transmission
- ❖ Change vestimentaire complet
- ❖ Les protections
- ❖ Sac de linge sale personnalisé
- ❖ Serviettes de table (1/jour)
- ❖ Brosse à dents + dentifrice
- ❖ Sac de piscine avec maillot de bain anti-fuite et 3 draps de bain
- ❖ Les traitements avec les ordonnances

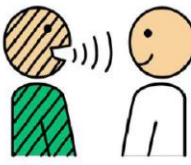
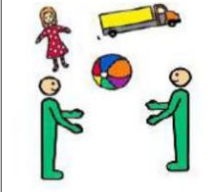







NB : Le linge et le matériel personnel doivent être marqués au nom et prénom du jeune.

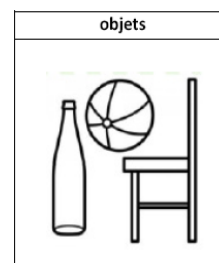
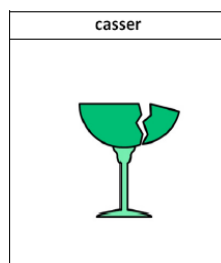
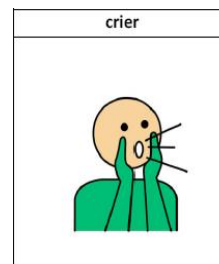
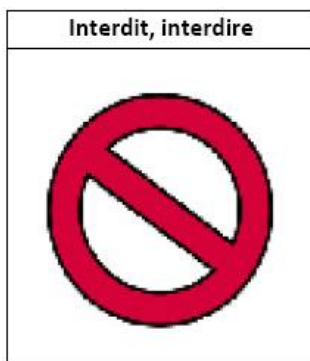
Les droits des jeunes accueillis

Il y a des règles à respecter à l'USEP

Tu as le droit :

<p>parler</p> 	<p>jouer</p> 	<p>demander</p> 	
<p>être</p> 	<p>groupe</p> 	→ Être dans un groupe	
<p>aider</p> 	<p>ami, copain</p> 		→ Aider les copains
<p>seul</p> 	<p>vie quotidienne</p> 		→ Être autonome

Tu n'as pas le droit :



Le Conseil de la Vie Sociale



Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un lieu d'échanges et d'expression ayant pour vocation de favoriser la participation, de manière adaptée, des personnes accueillies et de leurs proches sur les questions intéressant le fonctionnement de la structure.

Le CVS de l'USEP est constitué de représentants des familles/représentants légaux, de représentants des salariés et de la direction du Centre médico-social Lecourbe. Le CVS se réunit au moins 3 fois par an.

Selon les thématiques, les jeunes peuvent être invités à s'exprimer avec une préparation et un accompagnement adapté.

Le rôle du Conseil de la Vie Sociale est de donner un avis et de formuler des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il pourra se saisir notamment des questions relatives à :

- ✓ organisation interne et vie quotidienne,
- ✓ activités et animation socio
- ✓ services thérapeutiques,
- ✓ projets de travaux et d'équipements,
- ✓ nature et prix des services rendus,
- ✓ affectation des locaux collectifs,
- ✓ entretien des locaux,
- ✓ relogements prévus en cas de travaux de fermeture,
- ✓ animation de la vie institutionnelle,
- ✓ toutes les modifications substantielles touchant aux conditions de pris en charge.

Les personnes qualifiées

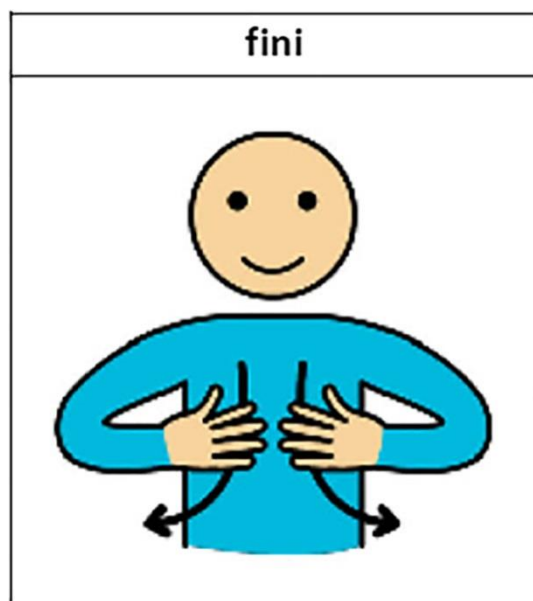


Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie par l'arrêté n°2018-079.

La liste des personnes qualifiées ainsi que les modalités de sollicitation sont affichées au sein de l'USEP et à disposition auprès des responsables de la structure. Vous pouvez également la consulter sur le site internet de l'ARS Ile-de-France : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/personnes-qualifiees>.

En cas d'indisponibilité de la personne sollicitée, votre demande pourra être confiée à une autre personne qualifiée de la liste

Le rôle de la personne qualifiée est de vous conseiller dans les difficultés que vous rencontrez et de faire valoir vos droits. Elle ne peut en aucun cas vous représenter juridiquement dans vos démarches.



Pour nous contacter



Dénia OTMANE – Responsable

Pôle Enfance Parcours et Dispositifs Polyhandicap

01 53 68 66 77 – dotmane@sjdparis.com



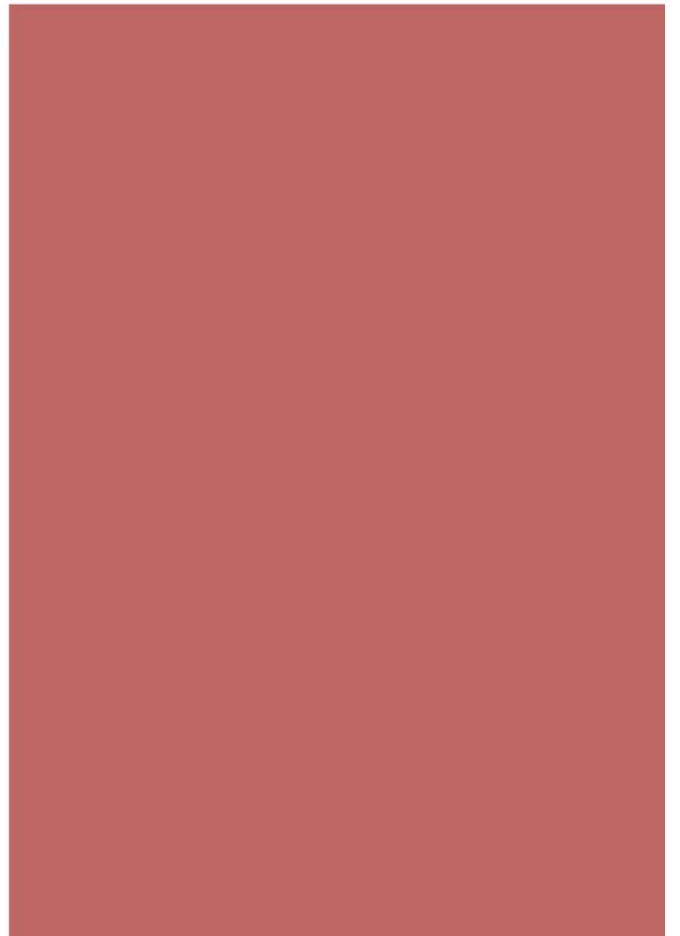
Anita KERSCHBAUMER - Assistante

01 53 68 66 54 – info.usep@sjdparis.com



www.cmslecourbe.fsjd.fr ou scanner le QR Code





+



FONDATION SAINT JEAN DE DIEU
Centre médico-social Lecourbe

Centre médico-social Lecourbe – Fondation Saint Jean de Dieu - 205 rue de Javel – 75015 Paris
Tél : 01 53 68 43 00 – Fax : 01 48 28 50 35 - E-mail : info.sjd@sjdparis.com - www.cmslecourbe.fsjd.fr